

Compte-rendu du Conseil Municipal

du lundi 14 Septembre 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champillon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marc BEGUIN, Maire, en vertu de la convocation du 7 Septembre 2015, pour traiter l'ordre du jour suivant :

- Création de poste Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
- Fixation du taux de promotion pour ce grade
- Prise en charge des travaux par le SIEM à Bellevue
- Virement de crédit de 420€ du compte 2181 au compte 2184
- Virement de crédit de 1320€ du compte 61522 au compte 73925
- Changement nom Chemin rural dit de la vieille route-Rue de la République
- Rapports déchets et eau assainissement CCGVM
- Suppression de l'abattement de la taxe d'Habitation
- Examen du diagnostic de la commune et de son environnement dans le cadre de l'élaboration du PLU
- Soutien à l' Association Kmax Racing
- Congrès des Maires de France 2015
- Question diverses

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Marc BEGUIN, Jean-Paul CREPIN, Sabine MOUSQUET, Martine LAUNER, Claudine MARQUES DE OLIVEIRA, David LEPICIER, Charles PHILIPPONNAT, Sylvain COCHET, Eric CHATEL, Pascal COFFRE, Annick CHAYOUX, Marie-Madeleine ADAM.

Etaient absents : Régine HERR, Laurent AUTREAU et James GUILLEPAIN

Lecture du compte-rendu de conseil municipal du 8 Juin 2015 approuvé à l'unanimité.

CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que José Ruesz peut prétendre à un avancement de grade grâce à son ancienneté, et que celui-ci lui en a fait la demande.

Pour cela, il est donc nécessaire d'ouvrir un nouveau poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe, à temps complet à partir du 14 Septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet avancement de grade et cette création de poste.

DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Suite à la création du poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, il convient de fixer le taux de promotion pour ce poste.

Comme il n'y a qu'un agent sur ce poste, le taux de promotion est de 100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce taux de promotion.

SUPPRESSION DU POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Suite à la création du poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, il convient de supprimer l'ancien poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette suppression de poste.

RAPPORT ANNUEL 2014 SUR L'ELIMINATION DES DECHETS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, qui a été établi par le Président de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne et adopté préalablement par le Conseil de la Communauté, qui a compétence dans ce domaine.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ce rapport.

RAPPORT ANNUEL 2014 SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'Eau et l'Assainissement de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, qui a été établi par le Président de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne et adopté préalablement par le Conseil de la Communauté, qui a compétence dans ce domaine.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ce rapport.

SOUTIEN A L'ASSOCIATION KMAX RACING

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

L'Association Kmax Racing est une association de type loi 1901, dont les membres pratiquent du Rallye automobile depuis 2014.

Le copilote de cet équipage est notre Secrétaire de Mairie, il propose donc que la commune soutienne cet équipage local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et accorde une subvention de 750€ pour l'année 2015.

Il autorise le Maire à ouvrir les crédits nécessaires au chapitre 6574 (subventions aux associations)

VIREMENT DE CREDIT

Il convient de prendre une décision modificative afin d'effectuer un virement de crédit pour l'achat de mobilier pour la Mairie.

Un virement du compte du compte 2181 au compte 2184 pour 420€ est nécessaire.

Le Conseil Municipal accepte ce virement de crédit à l'unanimité.

VIREMENT DE CREDIT

Il convient de prendre une décision modificative afin d'effectuer un virement de crédit pour l'ajustement des crédits virés au FPIC (Fond de péréquation intercommunal)

Un virement du compte du compte 61522 au compte 73925 pour 1320€ est nécessaire.

Le Conseil Municipal accepte ce virement de crédit à l'unanimité.

VIREMENT DE CREDIT

Il convient de prendre une décision modificative afin d'effectuer un virement de crédit pour le versement de la subvention à l'Association Kmax racing.

Un virement du compte du compte 61522 au compte 6574 pour 750€ est nécessaire.

Le Conseil Municipal accepte ce virement de crédit à l'unanimité.

CHANGEMENT DENOMINATION DE RUES A CHAMPILLON

Monsieur le Maire expose qu'au vue de la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services postaux et de faciliter le repérage de la population au sein de la commune, il convient que les voies et places publiques de la commune, ci-après désignées par le numéro sous lequel elles figurent au plan annexé, recevront les dénominations officielles suivantes :

- que la rue précédemment dénommée « Chemin rural dit de la vieille route » prend le nom de « Rue de la République »
- que le chemin situé à l'angle du carrefour vivier et allant au lieudit les bardelots prends le nom de « Chemin des Bardelots »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité ce changement de dénomination de voirie.

SUPPRESSION DE L'ABATTEMENTS GENERAL A LA BASE DE LA TAXE D'HABITATION

Monsieur le Maire expose que la Commune de CHAMPILLON a institué par délibération du 25 Juin 1980 un abattement facultatif concernant les bases de la taxe d'habitation. Il rappelle que la référence des bases fiscales sur lesquelles s'appuient les Services des Impôts n'a pas été actualisée depuis 1970.

Afin d'opérer un rattrapage nécessaire sur la mise à jour des bases fiscales, et comme le font de nombreuses collectivités, il est proposé de supprimer l'abattement général à la base.

Il est à noter que ces changements interviendront lors de l'exercice 2016.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le présent rapport et supprime l'abattement général à la base de 15 % instauré par délibération du 25 Juin 1980

DEVIATION DU CHEMIN DIT DE LA VIEILLE ROUTE RENOMME EN RUE DE LA REPUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle que les travaux du Royal Champagne vont débuter prochainement.

Il propose que le Chemin dit de la vieille route récemment renommé en Rue de la République soit déviée afin que le projet d'agrandissement du Royal Champagne puisse avoir lieu dans les meilleures conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la déviation telle qu'elle est annexée et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette déviation.

DIVERS

Plan Local d'Urbanisme

Le document synthétisant le Diagnostic sur la commune, en termes d'Environnement et de Fonctionnement, qui a été élaboré dans le cadre de la préparation du PLU et qui avait été communiqué préalablement aux membres du Conseil Municipal a été évoqué et n'a pas entraîné de remarques complémentaires. Ce document fera l'objet d'une présentation aux Personnes Publiques Associées le 16 Septembre et le compte rendu de cette réunion sera adressé aux membres du Conseil Municipal.

Les prochaines réunions formelles du groupe de travail en charge du PLU concerneront la préparation du Plan d'Aménagement et de Développement Durables et se tiendront les 16 Octobre et 27 Novembre prochain.

Ecole d'Hautvillers :

Le montant à la charge de la commune a été évoqué lors de la dernière réunion en mairie d'Hautvillers avec les 4 maires concernés.

La somme qui reviendrait à la commune de Champillon est de 7849€ soit 7500€ de cantine et 598€ de NAP. Les élus maintiennent leur souhait de laisser à la charge des parents le surcout de la cantine que la commune d'Hautvillers devra facturer directement dès septembre 2015 aux parents concernés.

Opération Coteaux Propres prévue le 3 Octobre prochain, le rendez-vous est fixé à 9h00 en mairie pour tous les conseillers.

Le Congrès des Maires 2015 aura lieu le 17 Novembre 2015, chaque élu est invité à s'y rendre en compagnie de la municipalité.

Les Virades de l'Espoir auront lieu le Dimanche 27 Septembre 2015, tous les bénévoles sont les bienvenus.

Séance levée à 21h00